



AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Dérogation mineure numéro 2022-0005
(Matricule 9423-21-0447)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Mélissa Charette, Directrice générale et greffière-trésorière, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 20 heures le lundi 14 mars 2022
au 821, ave du Parc, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
Pavillon du Village, salle A – *et/ou en visio-conférence (COVID-19)*
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement

621, rang Ste-Agathe à Sainte-Béatrix
Lot 5 961 448 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la dérogation :

Demande de dérogation mineure du règlement de zonage 526-2012, article 2.1.4 Classes récréotouristique, 2) Hébergement, pour permettre la location court terme sur un terrain de moins de 3000 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Béatrix, le vingt-quatrième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (24.02.2022).

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le vingt-quatrième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (24.02.2022).

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (24.02.2022).

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière